

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 03 JUILLET 2024

N° 2024.35

Objet :
Convention ASEPT & CCAS 2025/2026

Affiché le :

Votes : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 26 juin, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Véronique ARNAUD-DELOY, Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Isabelle TAILLIER, Céline RIGOUARD, Michèle MAMBERT

ABSENTS EXCUSES :

Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Patrick ESPITALIER), Alain DESRUES

ABSENTS :

Hervé DOMINIAK, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT, Directrice du CCAS.

Le CCAS d'Apt souhaite poursuivre le développement de projets tendant à promouvoir des actions de prévention sur la santé des séniors aptésiens en concourant pleinement à des objectifs de Santé Publique. Il s'agit de permettre à ce public de s'assurer les clés d'un vieillissement réussi en devenant des acteurs à part entière de leur santé.

L'ASEPT PACA assure la promotion et la réalisation d'actions de prévention et d'éducation en santé pour contribuer à la politique régionale de santé publique en lien avec l'ARS et les Conférences des financeurs de la région PACA. Un partenariat réunit L'ASEPT PACA et les caisses de retraite de base, (CARSAT, MSA, CNRACL etc..) et plusieurs caisses de retraites complémentaires (IRCANTEC, ENIM, AGIRC-ARRCO) de la Région.

Elle déploie une offre en prévention de la perte d'autonomie qui vise à répondre de façon cohérente aux enjeux du vieillissement sur les territoires et pilote des actions pour accompagner le retraité dans la préservation de son capital santé et dans le maintien du lien social.

Afin de développer son programme d'actions, l'ASEPT PACA s'appuie sur les acteurs locaux de l'accompagnement social et de la promotion de la santé en région PACA.

Dans ce cadre, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration des ateliers thématiques de prévention de la perte d'autonomie à destination des séniors de la commune d'Apt, ainsi qu'à ceux de la Résidence Autonomie François Rustin, encadrés par un professionnel animateur.

Accusé de réception en préfecture
084-268401171-20240703-2024-35-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2024

Les ateliers proposés par l'ASEPT PACA sont gratuits pour le CCAS d'Apt, en contrepartie celui-ci s'engage à mettre à disposition gracieusement des locaux, ainsi qu'un collaborateur, présent au début et à la fin de la séance afin de veiller au bon déroulement de l'atelier. La promotion, l'inscription et l'accueil des participants aux ateliers seront assurés par le CCAS d'Apt.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÛI L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

Autorise Madame la Présidente/Monsieur le Vice-Président à signer la convention avec l'ASEPT PACA pour 2025/2026, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**

